

# DRC 4591- Droit de la faillite

Louis-Charles Sirois [lsirois@uottawa.ca](mailto:lsirois@uottawa.ca)

Disponible avant ou après le cours sur rendez-vous.

Winter 2023

## I) OBJECTIF DU COURS :

Identifier, expliquer et mettre en pratique les règles de base et les principes fondamentaux du droit de la faillite et de l'insolvabilité.

Développer un esprit de synthèse.

Préparer l'étudiante et l'étudiant à la formation professionnelle du Barreau, de la Chambre des Notaires ou du Barreau de l'Ontario.

## II) DESCRIPTION DU COURS :

Le droit de la faillite et de l'insolvabilité est un droit exceptionnel qui met de côté de nombreux droits civils de chaque province. Ce droit de source fédérale impose des règles uniques, autant aux individus qu'aux personnes morales. Par exemple on ne peut plus exécuter ou forcer l'application d'un jugement et toute poursuite juridique doit arrêter.

L'approche unique canadienne offre deux lois distinctes pour tenter d'éviter la faillite et ainsi offre deux méthodes de réorganisations commerciales. L'individu peut aussi éviter la faillite via la proposition commerciale.

Puisque les droits habituels des créanciers sont mis de côté par ces lois fédérales, (par exemple le droit des contrats y voit des exceptions en droit de la faillite) la connaissance de ce régime particulier du droit canadien complète l'enseignement juridique de l'étudiant en droit, autant en droit des personnes morales que dans le domaine du droit de la personne physique.

La connaissance préalable du droit de l'exécution des jugements en droit civil, du droit des personnes morales et des sûretés est fortement recommandée.

### *Course description:*

*The law of bankruptcy and insolvency provides for exceptional rights that set aside many civil rights of each Province. This federal legislation imposes unique rules, both upon individuals and on the body corporate. For example, judgments cannot be enforced and any law suit must stop.*

*Only Canada has two laws on how to try to avoid bankruptcy and thus offers several methods for business reorganizations. An individual can also avoid bankruptcy via the consumer proposal route.*

*Because the usual rights of creditors are set aside by these federal statutes, (for example, contract law is sometimes “trumped” by bankruptcy law) knowledge of this particular system of Canadian law complements the law student's legal education in that both in the field of corporations and in the field of the law applicable to the natural person.*

*Previous knowledge of several fields of law will greatly benefit students: Knowledge of enforcing judgments (Civil Procedure), Bodies Corporate and Security-for-debt are all issues which are very germane to this field.*

### **Étude détaillée des domaines suivants**

Ordonnance de séquestre - Cession de biens - Réorganisation commerciale - Proposition de consommateur - Saisine du syndic - Liquidation des actifs – Opérations sous évaluées - Libération du débiteur - Mise sous séquestre

### **Méthode d’enseignement**

Le cours sera présenté principalement sous forme d’enseignement magistral. Quelques heures seront toutefois réservées à l’analyse de cas pratiques. Les lectures dans le volume indiqué servent à appuyer les étudiants, cependant, nous n’allons pas voir tous les sujets indiqués dans le volume, seuls les sujets vus en classe seront matière à l’examen.

### **Méthode d’évaluation**

- Examen intra en classe (**40%**) 2h (**Non préjudiciable**); les étudiants auront deux heures pour remettre leurs réponses aux questions à développement.
- Examen final en classe (**60%**) 3h (**Préjudiciable**);
- Dans les deux cas, il s’agit d’examens à livres fermés, ce qui signifie que seuls les textes de loi légèrement annotés, et les dictionnaires français/anglais sont permis. Les autres volumes ne seront pas permis. Examen avec le(s) code(s) ou autres textes expressément autorisés par le professeur. Ces codes ou autres textes ne peuvent être annotés, seules sont autorisées les références à d’autres dispositions de la même loi ou à d’autres lois. Seuls les renseignements suivants sont permis sur les onglets:

- a. Les désignations de livres, titres, chapitre ou sections;
- b. Les numéros d'articles et tout ce qui est prévu en caractères gras.

**Outils pédagogiques obligatoires et qui ont été commandé au Libraire de l'Université (Centre Jock-Turcot). La librairie indique qu'ils prennent vos commandes en ligne :**

- **Loi et règlements sur la faillite et l'insolvabilité**, (dernière édition).  
Act and Regulations respecting Bankruptcy and Insolvency,  
Éditeur : Wilson & Lafleur, Martel ltée.  
**ISBN : 978-2-924710-11-1**
- ***Précis de la faillite et de l'insolvabilité***, (dernière édition), **par Denis Brochu**,  
éditions CCH.; ISBN/ISSN: 9780433491798. Éditeur: [LexisNexis Canada](#)
- ***For English language readers***, suggested book -: ***Bankruptcy and Insolvency Law***  
(latest edition) by Roderick Wood , at Irwin Law Inc, Editors. (Not ordered by  
Professor at book store)
- **Volume optionnel** et aussi bon, en alternatif au volume de Me Brochu : La  
Faillite et l'insolvabilité au Québec 2011, JACQUES DESLAURIERS, ISBN  
9782896890262.

---

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiel, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, visitez le site Web <http://www.uOttawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/>.

## PLAN DU COURS **HIVER 2023**

### **DRC 4591 Droit de la faillite et de l'insolvabilité**

### **CML3712 Insolvabilité et faillite**

(Les parenthèses indiquent les pages ou les chapitres à lire correspondantes dans le volume de Me Deslauriers ou de Me Brochu- les deux volumes sont aussi bons. )

#### **Cours 1**

Historique de la faillite  
Objectifs recherchés en faillite  
Rappel du droit des sûretés  
Surintendant et séquestre officiel  
(Lire le chapitre d'introduction du volume de Me Deslauriers) ou  
(les 5 chapitres du Titre I du volume de Me Brochu)

#### **Cours 2**

Rappel des droits de la personne physique, la personne morale et des groupes de personnes  
Rôles du Syndic  
Le failli  
Les inspecteurs et autres personnages importants  
(Lire Chapitre IV et VIII- Deslauriers) ou (Volume de Me. Brochu : pages 33 à 68) + (507-510)

#### **Cours 3**

Les Tribunaux (Brochu : pages 69-89) ou (Deslauriers :ch. VII)  
La suspension des recours  
La réclamation prouvable (Brochu 95-100)  
Les créanciers garantis (Brochu 101-130) et (392-399) ou ( Deslauriers : lire ch. V)

#### **Cours 4**

Les créanciers non garantis  
Créanciers particuliers  
Le débiteur et l'insolvabilité  
(Deslauriers : ch. V, Paragraphes No. 1168 à 1209)  
(Brochu : (141-176)

#### **Cours No. 5**

#### **Examen de mi session**

#### **Cours No. 6**

Les « actes de faillite »  
La requête en faillite  
La faillite volontaire  
(Deslauriers : Chapitre I)  
Brochu : (pages 177-195, 205-223, et 233-241)

#### **Cours No. 7**

#### **Semaine de relâche**

#### **Cours No. 8**

Les séquestres intérimaires  
(Deslauriers : Ch. I) (Ou Brochu : 225-231)  
Les Assemblées de créancier  
(Deslauriers : voir ce sous-titre au ch. IV) (ou Brochu : 243-258)  
Séquestres de créanciers garantis

*(Deslauriers : Voir la partie B du chapitre V et revoir le Ch. V au complet)  
(ou Brochu : 131-140)*

*(Deslauriers : Ch. X ou Brochu : 401-404, 415-420))  
La liquidation, la libération et  
La fin d'un dossier de faillite  
(Deslauriers : Ch. VI ou Brochu : 453-506)*

**Cours 9**

La Proposition commerciale (Début)  
*(Deslauriers : première partie du Ch. II)  
ou Brochu : 259-303)*

**Cours 14 examen final**

**Cours 10**

La Proposition commerciale (Fin)  
La Proposition de consommateur  
La Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies *(Deslauriers : deuxième partie du Ch. II) (ou Brochu : 305-315, 404-414).*

**Cours 11**

La Faillite : les effets sur le failli et ses biens  
*(Deslauriers : Ch. III ou Brochu : 319-392)*

**Cours 12**

Les biens du failli hors de la portée du Syndic  
Les recours extraordinaires du Syndic  
*(Deslauriers : Ch. III, ou Brochu : 427-446)*

**Cours 13**

La faillite vs. Autres lois